



Fiche de formation N° 12

Une politique globale pour l'enfance et la famille LES MESURES DE PROTECTION TEMPORAIRES : LE LIVRE DE VIE DE L'ENFANT

Dès qu'un enfant est placé sous la protection d'un tiers (l'État, un organisme non gouvernemental, une famille d'accueil), il est recommandé de créer pour lui son "Livre de vie". Dans ce livre on recueillera les témoignages de son développement, des étapes de sa vie et des moments importants de son évolution personnelle.

Ce livre ou cahier sera la mémoire de l'enfant et le suivra tout au long de son enfance. Il sera précieux pour l'adolescent et le futur adulte, ainsi que pour sa famille d'accueil permanente (sa famille d'origine ou une famille de substitution).

Objectifs

1. Fournir à l'enfant un état chronologique complet de sa vie.
2. Fournir des outils à la famille d'origine en cas d'une réinsertion, ou aux parents adoptifs (ou aux personnes qui assument la prise en charge de l'enfant à long terme) permettant d'aborder plus facilement les détails de la vie et l'histoire de l'enfant avant son arrivée dans cette famille.
3. Aider l'enfant à comprendre son passé et son histoire, y compris les éléments relatifs à sa famille d'origine.
4. Aider l'enfant à comprendre d'où il vient et à développer un sentiment d'identité.
5. Aider l'enfant à comprendre les raisons de la séparation de sa famille d'origine et à connaître la personne qui s'occupait de lui jusqu'à son placement dans sa famille adoptive.
6. Aider l'enfant à mettre son passé en perspective.

Des recommandations générales

Le degré de participation de l'enfant dans l'élaboration de son livre de vie dépend en grande partie du niveau de son développement émotionnel et de la manière dont l'enfant est intégré dans son milieu de vie. Le livre de vie doit être consulté par

l'enfant avec un adulte responsable de façon à ce que les documents soient objet de commentaires et, si c'est possible, de dialogues entre l'adulte (les parents ou un professionnel de l'institution) et l'enfant. Les parents adoptifs doivent être préparés à l'utilisation de ce livre en fonction de l'âge de l'enfant.

Le format

Le livre de vie doit être conçu de façon à ce qu'il puisse être complété au fur et à mesure du développement de la vie de l'enfant. Quand le projet de vie est l'adoption, il est conseillé aux adoptants de commencer à le remplir avec des informations, des documents et des photographies relatives à eux-mêmes et à leur famille. Le parcours adoptif de l'enfant, indiquant clairement sa double origine, devrait figurer en bonne place dans le livre.

Des conseils d'utilisation

Le livre de vie appartient à l'enfant qui doit y avoir accès : il doit pouvoir le consulter à chaque fois qu'il manifeste le désir de le faire. Il sera élaboré par un professionnel de l'institution (le travailleur social ou le psychologue de référence) avec l'aide des personnes assurant directement la prise en charge de l'enfant.

Dans le livre figureront des photographies de l'enfant, de ses parents d'origine lorsque cela est possible, des personnes qui ont joué un rôle important dans sa vie (celles qui ont pris soin de lui, ses petits camarades), ainsi que des endroits de sa vie de tous les jours (sa chambre, sa salle de jeu, sa salle de classe, etc.).

Parfois, certains parents ou grands-parents d'origine sont d'accord pour participer à la compilation d'information qui figurera dans le livre de vie de l'enfant. Une telle démarche doit si possible être encadrée par des professionnels.

Tout document important dans la vie de l'enfant (le certificat de naissance, de baptême le cas échéant ...) peut être photocopié et inclus dans ce livre, ainsi qu'un arbre généalogique avec les noms des membres de la ligne biologique de l'enfant (fournis par les parents ou famille élargie, si nécessaire); plus tard les parents adoptifs compléteront cet arbre avec les données de leur propre famille. Toute information et tout document relatif au jour de la naissance de l'enfant (des informations sur le temps qu'il faisait ce jour-là, une photocopie de la couverture du journal du jour, le petit bracelet donné par la maternité où il est né, etc.) doivent être précieusement conservés et consignés dans le livre de vie, lorsque cela est possible.

De même, peuvent figurer des informations relatives au développement de l'enfant et à sa vie dans l'institution, comme la date à laquelle il a souri, il s'est assis, a commencé à marcher, a parlé pour la première fois, le premier mot qu'il a prononcé, etc. L'empreinte de la main et (ou) du pied de l'enfant est un élément facile à obtenir et à conserver. Des dessins faits par l'enfant peuvent être inclus dans ce livre. Il est utile d'essayer de conserver une copie des photographies incluses dans le livre de vie (avec les noms et

les dates) ainsi qu'une copie des informations existantes dans le dossier de l'enfant dans l'institution.

Evidemment, la création d'un livre de vie a besoin d'un budget minimal, pour permettre à l'enfant de personnaliser son livre autant que possible.

Une alternative: le modèle "ici et maintenant"

Certains auteurs* proposent une utilisation différente du livre de vie, plus centrée sur les capacités cognitives et émotionnelles de l'enfant et sur ses propres perceptions de son évolution.

Plutôt qu'une compilation chronologique et factuelle, le modèle « ici et maintenant » se fonde sur les expériences présentes de l'enfant (relations avec l'environnement familial, scolaire, social, amical, etc.) inscrites par l'enfant en fonction de priorités qu'il leur accorde. En inscrivant ces éléments dans son livre de vie, l'enfant donne à l'assistant social des moyens d'identifier ses mécanismes d'adaptation, ses forces et les ressources à sa disposition. Les sujets plus difficiles pourront également être abordés progressivement, en fonction des éléments soulevés par l'enfant, sans forcément suivre un ordre chronologique. En laissant librement l'enfant explorer son vécu, l'assistant social peut gagner en confiance et respecter les choix de l'enfant. Cela lui permettra également d'obtenir des informations importantes sur la compréhension et les liens existant entre les modes actuels de fonctionnement de l'enfant et les réflexes acquis lors d'expériences antérieures.

SSI/CIR mai 2006

Pour en savoir plus:

* Holody R. & Maher S. *"Using lifebooks with children in family foster care: a Here-and-now process model"*; Child welfare league of America, vol. LXXV July/August 1996

Rebondy Denise « *D'où je viens, moi? Accompagner un enfant dans la découverte de son arbre généalogique* »; Le courrier du livre, 1997, 83 pp.

Votre avis nous intéresse ! N'hésitez pas à nous contacter (irc-cir@iss-ssi.org) afin de nous parler de vos expériences, nous poser des questions liées aux thèmes abordés dans cette fiche, ou également afin de nous suggérer des modifications. Nous vous invitons également à diffuser cette fiche aux personnes concernées et intéressées dans votre pays. Merci d'avance !

Le SSI/CIR souhaite remercier le Canton de Genève, en Suisse, pour son soutien financier à ce projet de fiches et la Commission des Adoptions Internationales de la Présidence du Conseil Italien pour son financement du Manuel pratique « L'intérêt supérieur de l'enfant et l'adoption », qui est à la base de nombreuses fiches.